

# Accompagnant Éducatif et Social (AES)

## ANNEXE N°2

# PROJET PEDAGOGIQUE

## PROJET PEDAGOGIQUE ET MOYENS PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA FORMATION

# Table des matières

I. Projet pédagogique propre à la préparation du diplôme	1
II. Moyens et modalités pédagogiques pour la mise en oeuvre de cette formation	2
II.1 Les différentes phases de formation	2
II.2 Le découpage de formation	3
III. Moyens mis à disposition des apprenants pour prendre connaissance du projet avant leur inscription en formation	4
III.1 Site internet	4
III. 2 Communication externe	5

## I. PROJET PEDAGOGIQUE PROPRE A LA PREPARATION DU DIPLOME

Le diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social (DE AES) est défini par les textes suivants :

- Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016
- L'arrêté du 29 janvier 2016
- Instruction N° DGCS/SD4A/2017/181 du 17 juillet 2017.

C'est un diplôme professionnel enregistré au niveau V au répertoire national des certifications professionnelles.

Le DE AES constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux *scenarii* de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités.

Le DEAES permet l'ouverture du diplôme à la validation des acquis de l'expérience (art. 16 de l'arrêté) et à la reconnaissance de certains certificats, titres ou diplômes qui autorisent des allègements ou des dispenses de formation (renvoi à l'annexe 7).

Le champ d'intervention professionnel de l'AES se décline dans trois spécialités :

- accompagnement de la vie à domicile ;
- accompagnement de la vie en structure collective ;
- accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

Le DEAES est construit sur la base d'un référentiel professionnel qui définit le contexte d'intervention, d'un référentiel d'activités, d'un référentiel de compétences et de formation, et d'un référentiel de certification.

Le DEAES certifie des compétences acquises pour exercer une fonction d'accompagnement et d'aide à la vie quotidienne des :

- personnes en situation de handicap (enfants, adolescents, adultes) ;
- personnes âgées dépendantes ;
- personnes en difficultés de vie sociale, dont la situation nécessite une aide au développement et au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique et social ;
- enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

## II. MOYENS ET MODALITES PEDAGOGIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE CETTE FORMATION

### II.1 Les différentes phases de formation

Le référentiel d'activités décrit quatre fonctions :

- se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale ;
- accompagner la personne au quotidien et dans la proximité ;
- coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés ;
- participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne.

L'AES travaille toujours en équipe. Il participe à la co-construction du projet de vie de la personne, tout en se référant à la mission institutionnelle. Il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

Au carrefour du sanitaire et du social, l'AES doit être capable de "prendre soin" des personnes par un accompagnement de proximité dans les temps clefs du quotidien, dans les actes essentiels d'apprentissage et de l'éducation, et dans les activités de vie sociale et de loisirs.

L'AES doit savoir repérer les besoins et les attentes des personnes, et leur apporter une réponse adaptée dans une relation attentive, bienveillante et sécurisante. Ainsi, il participe au bien-être physique et psychique de la personne accompagnée. Lors des temps clefs du quotidien, l'AES contribue aux soins d'hygiène et de confort, à l'animation, à l'aménagement du cadre de vie tout en maintenant l'autonomie de la personne. Il crée des conditions d'épanouissement et de développement. Il aide la personne à cultiver des relations avec autrui et son entourage afin de maintenir sa place dans la société.

La formation d'AES vise le développement des compétences nécessaires à l'exercice du métier et à la construction de l'identité professionnelle.

Il s'agit de former l'AES à développer des valeurs humanistes respectant les droits fondamentaux de la personne citoyenne aidée, selon les règles éthiques de la profession.

L'AES en formation développe des connaissances et des compétences d'observation, d'analyse, de compréhension, de conception et de mise en œuvre de projets. Le processus d'alternance, formation en centre/mises en situations professionnelles, favorise l'intégration des savoir-être, des savoirs, des savoir-faire et du savoir communiquer. La pédagogie interactive mise en œuvre implique l'engagement du stagiaire dans le processus de formation.

La formation doit permettre à l'AES de :

- mobiliser des connaissances dans les domaines médical et paramédical, psychologique, juridique, gérontologique, social et pédagogique nécessaires à l'exercice du métier ;
- situer son action et les limites de celle-ci au sein d'une institution et d'une équipe pluri professionnelle ;

- maintenir ou restaurer la santé, permettre l'autonomie sociale et, parfois, accompagner la fin de vie ;
- percevoir les besoins fondamentaux de l'individu pour identifier l'expression ou la modification de ceux-ci chez la personne accompagnée ;
- transmettre ses observations, ses ressources, doutes et questions et participer à la mise en œuvre de l'accompagnement individualisé et collectif auprès de ces personnes dans le cadre du projet institutionnel.

## II.2 Le découpage de formation

La construction des parcours de formation en module concerne toutes les formations initiales et continues à l'IRTESS. Cette approche d'ingénierie de formation permet une plus grande lisibilité des contenus et compétences développées. Elle offre l'opportunité aux stagiaires intéressés de se situer dans une valorisation de leur formation et compétences (VAE, valorisation d'acquis de formation...).

Un module constitue une combinaison structurée et cohérente d'unités d'enseignement et d'apprentissage (cours, TD, accompagnement méthodologique et individualisé, auto-formation) servant à la réalisation d'objectifs pédagogiques définis. Un module doit pouvoir être décrit qualitativement (contenus) et quantitativement (nombre d'heures de formation).

Chaque module est rattaché plus particulièrement à un domaine de compétences.

La démarche modulaire identifie :

- le domaine de compétences ;
- les compétences visées et les objectifs d'apprentissage : la compétence relative au référentiel et les objectifs de formation du module ;
- les contenus : les thématiques et la période prescrite (1 et 2) ;
- les heures affectées au module ;
- les modalités pédagogiques ;
- les modalités de certification : les travaux exigés pour l'évaluation des modules sont corrélés aux exigences du référentiel de formation. Celles-ci seront précisées ultérieurement dans des fiches techniques.

Le dispositif de formation, constitué en modules, permet de saisir l'approche pédagogique globale développée pour l'apprenant AES.

Conformément à la réglementation, la formation théorique est organisée en 4 domaines de formation (DF).

**DF 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale**

**DF 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité**

**DF 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés**

**DF 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne**

### **III. MOYENS MIS A DISPOSITION DES APPRENANTS POUR PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET AVANT LEUR INSCRIPTION EN FORMATION**

L'IRTESS propose plusieurs modalités et différents supports à toute personne désirant disposer d'informations à propos de l'offre de formation :

- les objectifs des métiers préparés, les publics pris en considération, les principaux débouchés ;
- les objectifs de chacune des formations (domaines de compétences) et les modalités de la formation (durée, modalités de l'alternance...) ;
- le diplôme obtenu (niveau à la sortie de la formation) ;
- les modalités d'entrée (agrément d'Assistant familial, embauche, stage de 60h...) ;
- les voies d'accès à la certification.

#### **III.1 Site internet**

L'IRTESS dispose d'un site internet par lequel les informations actualisées, en lien avec les formations dispensées, les préparations, complétées par des liens et des documents téléchargeables sont disponibles en ligne

Avant leur inscription aux épreuves d'admission, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre de places disponibles, ainsi que le nombre de celles ouvertes en formation initiale (nombre de places financées par le conseil régional) et met à la disposition du candidat le projet pédagogique et le règlement d'admission, le formulaire de préinscription, les dates des épreuves. Les personnes intéressées peuvent retrouver : l'objectif, le programme, la formation, le diplôme, l'admission et les tarifs.

Sont également opérationnalisés :

- des permanences et/ou des réunions d'information collective sur les métiers, les formations et les conditions d'accès et sur les préparations aux concours ;
- un accueil téléphonique de premier niveau d'information (renseignements à partir des plaquettes de formation), puis de deuxième niveau auprès d'une assistante de formation ou d'un responsable de formation ;
- visibilité des parcours en admission post bac : depuis 2 ans, les formations ASS et ETS ont intégré la plateforme APB et désormais Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur. Elle permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation souhaitant entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur ;
- annuellement, notre établissement organise, en partenariat avec l'université de Bourgogne, une journée « Portes ouvertes ». Cette journée co-animée par nos formateurs et étudiants ainsi que par des professionnels de secteur nous permettent de renseigner

de manière exhaustive toute personne ayant un projet de formation dans l'action sociale (soit en moyenne près de 300 personnes par an). Parallèlement nous sommes également présents lors des salons d'étudiants ou directement dans les établissements d'enseignement secondaire.

### III. 2 Communication externe

L'IRTESS met en œuvre plusieurs actions de communication externe, s'attachant à adapter sa communication auprès des différentes cibles visées :

Action de communication	Modalité des actions de communication		Cibles
	Rencontre	Internet	
Organisation d'événements / Participation à des événements	Rencontres territoriales		Employeurs
	Forum Studyrama Dijon		Futurs candidats
	Salons		Futurs candidats
	Journée Portes Ouvertes Université/IRTESS		Futurs candidats
Co-animation avec les étudiants/stagiaires et des formateurs	Journées orientation organisées par les lycées		Futurs candidats
Actualisation de notre offre de formation		Site IRTESS	Tout public
		Site page jaune Formation	Tout public
		ONISEP	Tout public
		Portail Emfor (ESIA B-FC)	Tout public

Tout courrier doit être adressé à la direction de l'institut

Standard : Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38

SIRET 410 475 081 00015 - Organisme enregistré sous le numéro : 26 21 03469 21

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

		Info Jeunesse Bourgogne	Tout public
Témoignages		Témoignage étudiant en formation site UB	Tout public
Maintien du lien avec les acteurs de l'orientation et l'insertion	CIO		Orientation
	EMFOR		Information
	Pôle emploi		Prescripteur
	Mission locale		Prescripteur
	OPCA		Prescripteur/financier
	CFA		Partenaire